



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 mars 2013  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Dixième session

Istanbul, 8-19 avril 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Les forêts et le développement économique

### **Lettre datée du 19 décembre 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Ukraine et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Représentants permanents de l'Ukraine et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies présentent leurs compliments au Secrétaire général et ont l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport final intitulé « Les forêts dans le contexte d'une économie verte pour les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale : Forum de Lviv » (voir annexe).

Étant donné l'importance du rapport et l'utilité qu'il revêt pour l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le domaine des forêts et du développement économique, nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Nos deux pays sont disposés à faire ultérieurement part de leur expérience individuelle pour ce qui est d'intégrer les forêts dans une économie verte, en séance plénière, au titre de l'un des points de l'ordre du jour de cette session.

Le Représentant permanent de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Yuri A. **Sergeyev**

Le Représentant permanent de la Suisse  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Paul **Seger**

\* E/CN.18/2013/1/Rev.1.



**Annexe à la lettre datée du 19 décembre 2012 adressée  
au Secrétaire général par les Représentants  
permanents de l'Ukraine et de la Suisse  
auprès de l'Organisation des Nations**

**Initiative parrainée par des pays : « Les forêts  
dans le contexte d'une économie verte pour les pays  
d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale  
et centrale : Forum de Lviv »**

**Lviv, 11-14 septembre 2012,**

**Extrait<sup>1</sup>**

**Avant-propos du Directeur de l'Agence des ressources forestières  
publiques d'Ukraine (pays hôte)**

Le Forum international sur les forêts dans le contexte d'une économie verte pour les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale s'est tenu du 11 au 14 septembre 2012 à Lviv, une des plus belles villes d'Ukraine. Plus de 130 professionnels du secteur, y compris des représentants d'administrations forestières et d'organisations scientifiques, des personnalités politiques et des spécialistes internationaux, venus de 34 pays, ont participé au Forum pour y partager leurs expériences et déterminer les moyens d'appliquer le concept d'économie verte au secteur forestier.

Les réunions du Forum se sont déroulées sous forme de sessions plénières et de groupes de travail, permettant ainsi aux participants de mieux se familiariser avec le concept d'économie verte, les possibilités qu'il offre ainsi que les risques émergents.

Les participants au Forum ont également pu découvrir différents aspects de la gestion des forêts en Ukraine, comme la sylviculture écologique, les forêts et les loisirs ou encore le traitement du bois, et ont émis de très bonnes appréciations concernant la qualité de cette gestion. Le Forum de Lviv sur les forêts dans le contexte d'une économie verte a notamment fourni un cadre solide à l'Ukraine pour ce qui est de renforcer les capacités des représentants de son secteur forestier et de mettre à profit l'expérience accumulée par les pays participants. Il a également permis d'engager un travail productif visant à instaurer un dialogue approfondi, nécessaire à la mise en place d'une économie verte, et a permis d'intensifier la coopération entre les différents pays de la région désirant entreprendre des changements structurels afin d'améliorer la gestion de leurs forêts.

Les principales conclusions tirées des débats des groupes de travail du Forum ainsi que l'ensemble d'orientations et de préceptes adopté ont été présentées au Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en septembre 2012, ainsi qu'au Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe, en octobre 2012. Une manifestation spéciale, dont les

---

<sup>1</sup> Le texte intégral du rapport est publié dans un document disponible en anglais et en russe à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/forests.html>.

préparatifs sont en cours, sera organisée dans le cadre de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui se tiendra en avril 2013 en Turquie, afin de diffuser les principales conclusions du Forum.

Le Directeur de l'Agence des ressources  
forestières publiques d'Ukraine  
(*Signé*) Viktor **Sivets**

**Avant-propos du Chef de la Division Forêts, Office fédéral  
de l'environnement, Suisse**

Nous sommes ravis que les Gouvernements ukrainien et suisse aient pu préparer, ensemble, le Forum de Lviv à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à l'organisation du Forum qui, nous en sommes convaincus, apportera beaucoup à l'ensemble de la région. Travailler avec les représentants du Gouvernement ukrainien, mais aussi avec les membres du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Genève, du Forum des Nations Unies sur les forêts, à New York, et de l'Unité de liaison de FOREST EUROPE, à Madrid, a été un plaisir. Nous tenons en particulier à remercier la Directrice du Forum des Nations Unies sur les forêts, M<sup>me</sup> Jan McAlpine, pour l'appui continu qu'elle a apporté avant et pendant le Forum.

La Suisse participe depuis huit ans au projet FORZA, mis en place par la Direction ukrainienne des forêts et la Direction du développement et de la coopération suisse, qui porte sur plusieurs questions en rapport avec le rôle des forêts dans une économie verte. Cette collaboration réussie a fourni un excellent point de départ à l'organisation et la réalisation de cet atelier.

Le Forum de Lviv a offert un cadre stimulant qui a permis de clarifier le concept d'économie verte, de préciser la façon dont les forêts peuvent y participer et de déterminer s'il est applicable aux pays de la région. Les conclusions seront aussi présentées dans le cadre de plusieurs instances internationales, comme le Forum des Nations Unies sur les forêts, lors des négociations sur les changements climatiques ainsi qu'au Comité des forêts de la FAO. Elles aideront également à élaborer le programme de travail de FOREST EUROPE et à mettre en œuvre le Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, établi par le Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe et la Commission européenne des forêts de la FAO.

Le Chef de la division Forêts,  
Office fédéral de l'environnement,  
Suisse  
(*Signé*) Rolf Manser

## Résumé analytique

### *Aperçu et objectifs*

Le présent rapport présente les conclusions tirées à l'occasion du « Forum de Lviv sur les forêts dans le contexte d'une économie verte : actions et défis à relever par les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale », tenu à Lviv (Ukraine), du 11 au 14 septembre 2012. Les participants au Forum, initiative parrainée par des pays dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, ont examiné ce que l'émergence d'une économie verte signifiait dans le cas particulier des pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale, et ont adopté un ensemble d'orientations et de préceptes pour l'avenir. Les débats ont également permis d'alimenter le travail réalisé dans le cadre du Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, établi par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sur lequel ils se sont appuyés et qu'ils ont pris pour référence. Compte tenu de l'importance de cette question aux niveaux mondial et régional, les débats du Forum ont également contribué aux travaux réalisés par le Comité des forêts de la FAO et par FOREST EUROPE.

### *Le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte*

Un secteur forestier s'inscrivant dans une économie verte doit participer à l'émergence d'une telle économie en améliorant les conditions de vie de la population et en renforçant la justice sociale tout en minimisant considérablement les risques écologiques et les risques d'épuisement des ressources. Toutes les activités de ce secteur doivent viser à limiter au maximum les émissions de carbone, et à rationaliser l'utilisation des ressources, et n'exclure aucun élément de la société. La FAO et la CEE préparent actuellement un Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte pour la région relevant de la Commission, qui définit un ensemble d'objectifs et propose plusieurs actions à mener par les organisations internationales, les gouvernements des États membres, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes en vue de les réaliser. Les travaux réalisés dans le cadre du Forum se sont appuyés sur ce plan d'action.

### *Le secteur forestier en Europe de l'Est et en Asie septentrionale et centrale*

La région possède un cinquième du couvert forestier mondial, dont 90 % se trouvent dans un seul pays : la Russie. Une grande partie de l'Asie centrale a un très faible couvert forestier. À quelques exceptions près, ce secteur ne compte que pour une petite part de l'économie et la plupart des pays dépendent ainsi des importations pour satisfaire leurs besoins de produits forestiers. Presque tous les États de la région appartenaient à l'URSS ou à la Yougoslavie et sont en phase de transition, avec les lourdes conséquences que cela implique pour l'économie et la société.

Les principaux problèmes auxquels se heurte le secteur forestier des pays de la région sont :

- L'éloignement et le manque d'infrastructures;
- La transition et l'évolution des structures et de la société, et la nécessité d'améliorer la gouvernance;
- L'exploitation illégale;

- L'insuffisance des fonctions de protection des forêts et les menaces qui pèsent contre celles-ci en raison du faible couvert forestier de la région;
- Le peu d'importance accordé au secteur forestier dans les plans de développement nationaux.

#### *Conclusions et recommandations*

Les travaux réalisés dans le cadre du Forum de Lviv ont principalement pris la forme de débats approfondis et animés au niveau régional. En ce qui concerne la représentation des participants, le groupe du Caucase et de la Turquie, qui était initialement prévu, n'a pas été constitué, et tous les participants étaient divisés en quatre groupes de travail correspondant à des régions ou pays : les Balkans, l'Europe de l'Est, l'Asie septentrionale et centrale, ainsi que l'Ukraine. Chaque groupe a formulé des conclusions et des recommandations correspondant à quatre grands thèmes :

- La viabilité du secteur et des produits forestiers;
- Les services rendus par les écosystèmes forestiers et le rôle joué par les forêts pour ce qui est de parvenir à des économies à faible émission de carbone;
- Les possibilités offertes par le secteur forestier en matière d'emplois et de moyens de subsistance;
- La gouvernance forestière dans une économie verte.

Les conclusions de chaque groupe sont énumérées dans le présent rapport.

Le Forum a également adopté un ensemble d'orientations et de préceptes, comprenant 10 grands points :

1. Appréhender la valeur réelle des forêts;
2. Utiliser toutes les ressources avec efficacité;
3. Utiliser l'énergie de façon rationnelle;
4. Offrir des emplois verts et décents;
5. S'attaquer aux menaces qui pèsent sur les forêts;
6. Définir des principes de gouvernance et s'y tenir;
7. Actualiser les savoir-faire;
8. Innover et mettre en place des partenariats;
9. Coopérer au-delà des frontières;
10. Défendre le rôle du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

## **1. Introduction**

### *Généralités et objectifs du Forum*

Le secteur forestier peut contribuer pour beaucoup à la réalisation du développement durable dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale. Il peut en particulier jouer un rôle prépondérant et exemplaire dans

l'émergence d'une économie verte dans la région. Cependant, il faut surmonter de nombreux obstacles avant que le potentiel de ce secteur puisse être pleinement exploité. L'objectif du Forum de Lviv était de recenser ces différents obstacles et de trouver des solutions pouvant être mises en œuvre au niveau régional en permettant aux parties prenantes, aux responsables politiques et aux spécialistes internationaux de partager leurs données d'expériences et de trouver les moyens d'appliquer le concept d'économie verte au secteur forestier de la région. De manière plus générale, le but est de donner un sens au concept d'intégration du secteur forestier dans une économie verte et de l'appliquer afin d'améliorer la gestion des forêts et d'en faire bénéficier les populations qui en sont tributaires dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale.

Le Forum avait pour objectifs spécifiques :

- De partager et d'examiner les enseignements tirés des expériences menées aux niveaux international et national, y compris des initiatives régionales visant à appliquer le concept d'une économie verte au secteur forestier et les mesures associées;
- De renforcer la compréhension des tendances générales et des principaux problèmes concernant les produits et services forestiers, les revenus tirés des activités sylvicoles, les pressions exercées sur les forêts pour satisfaire les besoins énergétiques, le rôle des forêts pour ce qui est de parvenir à des économies à faibles émissions de carbone, la protection de la biodiversité, l'exploitation durable des forêts et les questions connexes;
- D'intensifier la coopération et de renforcer les partenariats entre les différents pays et parties prenantes en vue de résoudre des problèmes communs;
- De recommander des mesures à prendre pour renforcer les politiques, les institutions et les pratiques forestières qui favorisent une économie verte, afin de combler l'écart entre les débats théoriques et les besoins pratiques.

Le Forum a été organisé dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les conclusions et les recommandations qui y ont été adoptées seront présentées lors de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui aura lieu du 8 au 19 avril 2013 à Istanbul, puis à un public plus large. Elles seront également transmises aux gouvernements des pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale. Les textes issus du Forum (analyses, contributions des participants, retranscriptions des débats et recommandations) seront regroupés dans un document unique afin de faciliter leur utilisation par les participants et le grand public à long terme.

Ces textes ont pour objectif :

- De résumer les principaux concepts concernant le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, notamment ceux repris du Plan d'action préparé par la CEE et la FAO;
- De décrire brièvement les principales caractéristiques du secteur forestier dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale;
- De recenser les principaux problèmes et obstacles auxquels se heurte le secteur forestier dans la région;

- De présenter les conclusions des groupes de travail régionaux sur les quatre thèmes traités lors du Forum;
- De présenter l'ensemble d'orientations et de préceptes dégagés par les participants.

#### *Sources et fiabilité des données*

L'analyse contenue dans le présent rapport repose sur des données issues d'organisations internationales, principalement de la FAO, et reprend les définitions arrêtées au niveau international, qui peuvent ne pas correspondre exactement aux données et aux définitions utilisées au niveau national. Les données sont pour la plupart tirées de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 et de la base de données statistiques de la FAO (FAOSTAT)<sup>2</sup>. Les tableaux 1 à 7 de l'annexe présentent des données ventilées par pays, qui sont résumées par groupes de pays au chapitre 2. Nous n'avons pas tenté de « corriger » les données publiées en présentant des estimations subjectives de sorte qu'on peut constater certaines anomalies, notamment dans certains pays, une consommation apparemment négative (souvent en raison d'une sous-déclaration des données de production). Les données sont particulièrement peu pertinentes pour l'énergie dérivée du bois et les pays pour lesquels le secteur forestier ne compte que pour une très faible part du PIB. Le manque d'informations est l'un des nombreux obstacles entravant la gestion durable des forêts dans la région.

Le terme « secteur forestier » désigne, dans tout le document, l'ensemble complexe d'activités qui sont liées aux forêts et qui en dépendent, de la sylviculture à la gestion des forêts en passant par la production, le commerce, la consommation et le recyclage des produits forestiers. Le concept de secteur forestier comprend tous les métiers et activités liés aux forêts, y compris à la gestion des forêts dans les aires protégées, les activités récréatives et le tourisme, l'enseignement et la formation des travailleurs forestiers, l'application de la législation forestière ou encore la communication sur les questions touchant les forêts. Cependant, lorsqu'il faut quantifier les activités du secteur forestier, notamment pour mesurer son importance en termes de PIB, d'emploi ou de valeur ajoutée, il est nécessaire d'utiliser les définitions statistiques officielles des différents groupes d'activités. La définition du « secteur forestier » telle qu'elle est employée au niveau international correspond donc aux divisions suivantes du système de la Classification internationale type, par industrie et de la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes :

- 02 : Sylviculture, exploitation forestière et services annexes;
- 20 : Production de bois et d'articles en bois;
- 21 : Fabrication de papier et d'articles en papier.

Par conséquent, les estimations des activités économiques et de l'emploi liées au secteur forestier présentées dans le présent rapport sont sous-évaluées, bien qu'il soit impossible d'apprécier l'écart.

---

<sup>2</sup> Évaluation des ressources forestières mondiales 2010. Étude FAO forêts 163. On trouvera les données statistiques qui peuvent être téléchargées à partir de l'adresse suivante : <http://faostat.fao.org/DesktopDefault.aspx?PageID=626&lang=fr#ancor>.

*Groupes de pays*

Les pays de la région ont été répartis aux fins d'analyse dans quatre groupes qui présentent des caractéristiques très différentes (avec des disparités importantes à l'intérieur de chaque groupe). Ils apparaissent dans la partie descriptive du présent rapport sous les appellations ci-après :

**Balkans** : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Roumanie et Serbie;

**Europe de l'Est** : Bélarus, Fédération de Russie, République de Moldova et Ukraine;

**Asie septentrionale et centrale** : Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan;

**Caucase et Turquie** : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Turquie.

La quasi-totalité des pays de la région faisait partie de l'Union soviétique ou de l'ex-Yougoslavie, ce qui explique que les données remontent seulement au milieu des années 90, époque où ces pays sont devenus indépendants, voire plus tard, dans quelques cas.

## 2. Orientations et préceptes issus du Forum de Lviv

Les orientations ci-après se fondent sur les débats tenus au sein des groupes de travail établis lors du Forum, dont les conclusions et recommandations font partie du bilan du Forum au même titre que les appréciations formulées a posteriori par ses participants. Le Forum a souhaité dégager un message à transmettre à la communauté internationale, dont le Forum des Nations Unies sur les forêts.

*Introduction*

En débattant des occasions que la région pouvait saisir pour tirer pleinement parti du potentiel des forêts, et des difficultés rencontrées dans la réalisation de cet objectif, les participants au Forum de Lviv ont défini les orientations ci-après. Les débats se sont appuyés sur le Plan d'action relatif au secteur des forêts dans le contexte d'une économie verte<sup>3</sup>.

La région s'est fixée comme objectif de réaliser pleinement le potentiel des forêts et de tirer parti du rôle qu'elles peuvent jouer en faveur de la croissance dans le contexte d'une économie verte. Les forêts remplissent des fonctions riches et complexes qui sont au cœur du développement écologique, social et économique. Elles fournissent du bois, protègent les sols et les eaux, constituent des réserves de carbone, abritent la biodiversité, procurent de l'énergie et des produits forestiers non ligneux, et contribuent à prévenir les catastrophes. Elles sont essentielles à la qualité de vie des populations vivant en Europe de l'Est, en Asie septentrionale et centrale, et dans le monde entier, auxquelles elles procurent des moyens de subsistance et des emplois.

Les pays de la région pourront tirer parti de toutes les possibilités offertes par leurs forêts dans la mesure où ils continueront d'améliorer leur compréhension des rôles clefs joués par ces écosystèmes et les arbres, et les fonctions qu'ils

<sup>3</sup> ECE/TIM/2012/10. Le Plan d'action est toujours soumis à consultation.

remplissent, en vue de les intégrer aux cadres de l'économie et du développement, et renforceront leur part dans l'économie verte, par exemple en mettant en œuvre le Plan d'action, pour faire en sorte que ce secteur d'activité génère moins d'émissions de carbone, soit plus économe en ressources et favorise l'intégration sociale.

Les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que les organisations régionales et sous-régionales sont invitées à faciliter la mise en œuvre des mesures définies dans le cadre du Forum de Lviv.

Le Forum a approuvé les 10 préceptes clefs ci-après :

1. *Appréhender la valeur réelle des forêts*

Il est nécessaire d'appréhender la valeur économique réelle des forêts, notamment du fait de toutes les fonctions sociales et biologiques qu'elles remplissent et de la large gamme d'activités et des échanges économiques connexes qu'elles génèrent, afin qu'elle soit prise en compte et se reflète dans la prise de décisions, y compris en matière d'investissements. La représentation des valeurs non monétaires est partie intégrante de l'économie verte.

Pour que les forêts soient pleinement rentables, il faut que l'évaluation des biens et services forestiers s'appuie sur des jeux de données et des informations qui mettent en évidence toutes les fonctions que remplissent les forêts, les produits et les services qu'elles offrent, et les transactions qu'elles génèrent.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Fixer des paramètres et collecter des données permettant de mieux appréhender l'entière gamme des valeurs monétaires et non monétaires attachées aux forêts et leurs fonctions, liées notamment aux marchés des produits forestiers ligneux et non ligneux, ainsi que les services qu'elles procurent, puis recueillir des informations de haut niveau qui serviront de base à la prise de décisions. Ainsi, dans le domaine de l'écotourisme, des données de meilleure qualité permettraient de déterminer quelles sont les retombées sociales et économiques des forêts sur les communautés locales. Utiliser les informations collectées pour élaborer des politiques et des plans de gestion;
- Faire fond sur l'investissement public et privé pour stimuler le développement des forêts et du secteur forestier, et élaborer des plans structurels régionaux en vue de mener à bien toutes les actions prioritaires et de réaliser le potentiel forestier.

2. *Utiliser toutes les ressources avec efficience*

Le potentiel économique que représentent les produits forestiers non ligneux et les activités sociales et récréatives associées à la forêt reste inexploité, et les résidus et chutes de bois sont sous-utilisés. Il faudrait veiller à ne pas manquer les chances qui s'offrent de réaliser pleinement le potentiel des produits et services forestiers qui contribuent de manière essentielle à une économie à faible émission de carbone, de même que l'utilisation économe des ressources freine les changements climatiques. La rétribution des services écosystémiques est un facteur stimulant qui permet de maintenir des services qui sont à l'heure actuelle souvent menacés ou fournis gratuitement à la charge du propriétaire forestier.

Par l'investissement dans les technologies vertes de dernière génération et l'innovation, la production, les transports et la gestion forestière gagneront en efficacité et en compétitivité.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Déterminer les fonctions économiques, sociales et environnementales que peuvent remplir les forêts, puis élaborer des stratégies visant à créer et intégrer des systèmes de rétribution des services écosystémiques, y compris à l'échelle régionale;
- Investir dans les infrastructures de transport.

### 3. *Utiliser l'énergie de façon rationnelle*

Dans de nombreux pays de la région, les forêts sont une source d'énergie renouvelable essentielle et, dans la plupart des cas, la dendroénergie, en procurant des moyens de subsistance vitaux dans les zones rurales, contribue à réduire la pauvreté. Les possibilités d'accroître durablement l'offre et le recours à ce type d'énergie sont nombreuses. Toutefois, en dépit de son caractère renouvelable, du fait qu'elle soit sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone, si tant est qu'elle soit produite de façon durable, et de sa contribution notable à la nouvelle économie verte, cette énergie ne devrait jamais être produite et utilisée aux dépens des fonctions principales des forêts.

Il faudrait donc, au moment de décider dans quelle mesure les ressources forestières doivent être utilisées comme source d'énergie, examiner en quoi cela s'oppose aux autres utilisations du bois et prendre en compte la rareté des ressources. Il conviendrait d'encourager l'utilisation du bois qui ne peut servir de matière première comme source d'énergie.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Élaborer des politiques nationales en matière d'énergie, comprenant des orientations relatives à la dendroénergie, qui apportent des réponses aux questions de l'utilisation potentielle et de la rareté relative du combustible ligneux, selon la situation de chaque pays;
- Adopter des techniques d'exploitation de l'énergie modernes et propres<sup>4</sup>, et à haut rendement.

### 4. *Offrir des emplois verts et décents*

S'il est vrai que pour parvenir à assurer une gestion durable des forêts il faut faire appel à une main-d'œuvre à long terme, il n'en reste pas moins que les questions relatives à l'emploi ont souvent été délaissées au stade de l'élaboration des politiques. Il faudra que la main-d'œuvre du secteur forestier acquière de nouveaux savoir-faire pour relever les défis de l'économie verte, mais il reste beaucoup à faire avant que tous les emplois du secteur répondent aux critères définissant les emplois verts et décents, c'est-à-dire qu'ils favorisent une économie

---

<sup>4</sup> En particulier, à faible émission de particules.

verte et qu'ils offrent des emplois rémunérateurs aux femmes et aux hommes dans le respect de la liberté, de l'équité, de la sécurité et de la dignité humaine<sup>5</sup>.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Contrôler efficacement l'application de la législation du travail;
- Améliorer la situation sociale des travailleurs du secteur forestier;
- Améliorer la sécurité et les conditions sanitaires dans l'environnement de travail, s'agissant en particulier des travailleurs forestiers.

#### 5. *S'attaquer aux menaces qui pèsent sur les forêts*

Les forêts ne peuvent procurer des biens et des services durables et contribuer au développement d'une économie verte sur le long terme que si elles sont en bonne santé. Dans la région, elles sont toutefois de plus en plus menacées par les vicissitudes du climat, notamment des tempêtes plus fréquentes et violentes et des périodes de sécheresse accompagnées de feux de forêt, par les organismes nuisibles et les maladies, les espèces envahissantes, ainsi que par l'action de l'homme. Certaines forêts de la région qui étaient des puits de carbone pourraient même avoir été transformées en sources de carbone.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Prendre en compte, dans les plans de gestion, la recherche et les pratiques forestières, l'adaptation des forêts aux changements climatiques et le fait qu'elles contribuent à les atténuer;
- Renforcer la coopération transfrontière en matière de protection forestière.

#### 6. *Définir des principes de gouvernance et s'y tenir*

La bonne gouvernance du secteur forestier est une condition de son développement durable et de sa contribution à l'économie verte en général. La gouvernance a trait aux règles et processus formels et informels par lesquels les secteurs public et privé articulent leurs intérêts, et les décisions sont prises, appliquées et maintenues. Les critères ci-après sont appliqués dans les domaines d'activité de la FAO, en tant que facteurs de bonne gouvernance :

- Participation : la population peut participer librement, pleinement, activement et efficacement à la programmation, à la conception, au suivi et à l'évaluation des décisions la concernant;
- Responsabilité : les responsables politiques rendent compte de leurs actions dans le cadre de leurs organisations et à la population dont ils servent les intérêts;
- Transparence : les fonctionnaires font connaître leurs décisions et actions dans la plus large mesure possible;

---

<sup>5</sup> Selon l'OIT, le « travail décent » se définit par des offres d'emploi productif et correctement rémunéré; il garantit la sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale aux travailleurs et à leur famille; il offre de meilleures perspectives en matière de développement personnel et favorise l'intégration sociale; il permet à la population d'exprimer ses préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui la concernent; et il garantit à tous les mêmes possibilités et un traitement égal.

- Égalité et traitement équitable : tous les groupes, particulièrement les plus vulnérables, disposent des mêmes possibilités d'améliorer ou de préserver leur qualité de vie;
- Efficacité et efficacité : les dispositifs et les institutions produisent des résultats qui répondent aux besoins de la société et traduisent une utilisation optimale des ressources à disposition;
- État de droit : les gouvernements sont assujettis aux lois au même titre que les citoyens, les lois étant elles-mêmes conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Ces principes devraient être appliqués dans l'ensemble de la région.

Il est essentiel de respecter ces principes si l'on veut renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à l'amélioration de la gestion durable des forêts. De cette manière, il est également plus facile de réviser la législation forestière, notamment la gouvernance et la police des forêts, de l'appliquer et de la faire respecter.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Décentraliser le pouvoir de décision à l'échelle locale autant que de besoin;
- Appliquer les dispositions de la Déclaration de Saint-Pétersbourg sur le respect de la législation forestière et la gouvernance en Europe et en Asie du Nord et de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates;
- Fixer des critères d'évaluation des résultats obtenus en matière de gouvernance;
- Lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce y relatif;
- Moderniser le cadre légal et réglementaire du secteur forestier dans la région.

#### 7. *Actualiser les savoir-faire*

La formation et l'éducation doivent permettre de faciliter l'appréhension globale des diverses fonctions que remplissent les forêts, l'objectif étant de comprendre et de gérer les activités tant traditionnelles que nouvelles qui en découlent, et de faire face aux nouveaux problèmes qui apparaissent, particulièrement ceux qui concernent le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

Même si les travailleurs forestiers de la région ont été convenablement formés, ils n'ont bien souvent pas pu actualiser leurs savoir-faire pour tenir compte des évolutions récentes, y compris dans d'autres secteurs. Dans la région, les travailleurs forestiers manuels n'ont souvent reçu qu'une formation rudimentaire. Dans une économie verte, l'accès à la formation continue de tous les travailleurs du secteur forestier est la garantie d'une gestion forestière durable et de la pleine réalisation du potentiel des forêts. Il est également nécessaire d'améliorer les passerelles vers d'autres secteurs. La formation continue contribuera également à actualiser de façon régulière les connaissances en matière de maintien de la biodiversité et de production verte.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Réformer et mettre en œuvre des programmes nationaux complets de formation et d'éducation à plusieurs niveaux, qui reflètent la valeur des forêts et toutes les fonctions qu'elles remplissent;
- Renforcer et développer le niveau de l'enseignement professionnel dans la région.

#### 8. *Innover et mettre en place des partenariats*

La création de produits et de services novateurs peut susciter de nouveaux marchés et promouvoir une économie plus verte et plus équitable. De nouvelles possibilités de favoriser et d'appuyer l'innovation dans les activités forestières et sylvicoles existent et consistent à collaborer avec d'autres secteurs, dont ceux de l'énergie renouvelable, de l'eau, de la production alimentaire et de l'agriculture. Les partenariats devraient également concerner les produits biologiques, les technologies vertes et le recyclage, tous domaines à même de faciliter l'innovation et la création de nouveaux marchés, ainsi que les problèmes chroniques comme le manque d'infrastructures, en particulier les routes forestières. Il serait utile de développer les partenariats public-privé dans le secteur forestier ainsi que toute autre forme de coopération.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Favoriser et appuyer de nouveaux partenariats intersectoriels par le lancement d'initiatives dans des domaines prioritaires tels que l'agriculture, la dendroénergie et l'eau;
- Faciliter le transfert de technologies novatrices.

#### 9. *Coopérer au-delà des frontières*

Le Forum de Lviv a confirmé que le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte soulevait des questions communes à la région et que les pays et les parties intéressées pouvaient tirer parti de la coopération transfrontière, entre États voisins ou même à l'échelle régionale ou mondiale, pour élaborer des stratégies conjointes et partager les connaissances et les données d'expérience. Plusieurs structures régionales et internationales, dont celles qui ont appuyé la tenue du Forum de Lviv, sont disposées à coopérer dans ce sens.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Développer des directives régionales relatives au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, en se fondant sur l'expérience et le bilan du Forum de Lviv, et en tenant compte du contexte national.

#### 10. *Défendre le rôle du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte*

Le secteur forestier peut et doit jouer un rôle moteur et exemplaire dans la transition vers une économie verte. Toutefois, il n'a pas encore pris la pleine mesure de son potentiel et n'occupe pas une place prioritaire dans la plupart des plans nationaux stratégiques en faveur du développement durable, en partie à cause de la faiblesse de ses institutions. Il faut appeler l'attention sur le rôle que ce secteur peut être appelé à jouer dans le contexte d'une économie verte, en commençant par expliquer, sur la base de données factuelles, la valeur qu'il revêt et la contribution apportée par les forêts à la pureté de l'eau, aux ressources alimentaires, à la

fourniture d'énergie renouvelable, à la réduction de la pauvreté et à d'autres composantes essentielles d'une économie verte.

Les mesures ci-après pourront notamment être prises :

- Prendre l'initiative de sensibiliser davantage au potentiel du secteur forestier et à ses problèmes, à tous les niveaux de la société;
  - Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action relatif au secteur des forêts dans le contexte d'une économie verte.
-